



CGT EPI 59/62

Déclaration liminaire du CSA du SPIP du Nord du 20/06/23

Monsieur le Président,

En premier lieu, nous rappelons que ce Comité Social d'Administration s'ouvre dans une période de luttes sociales et environnementales dans lesquelles la CGT EPI 59/62 s'investit pleinement : lutte contre la réforme autoritaire des retraites, solidarité aux grévistes victorieux.e.s de Vertbaudet, soutien à la Ligue des Droits de l'Homme ou lutte contre le projet de loi immigration intégration asile ainsi que le soutien des luttes environnementales.

Suite à notre boycott du CSA du 01/06/23 lié à la situation des travailleuses et travailleurs grévistes de Vertbaudet, il nous semble important de revenir sur différents sujets dans cette déclaration liminaire.

Nous rappelons que le SPIP du Nord a changé de direction depuis début 2023 et que la nouvelle direction s'est engagée à être plus respectueuse du CSA en proposant un planning de CSA afin de mieux anticiper ou en respectant réellement les délais de transmission des documents avant les comités.

Néanmoins, malgré cet assaut de bonne volonté, nous commençons à déchanter.

Nous attendons toujours à ce jour la transmission du règlement intérieur voté lors du CSA du 04 avril 2023.

Malgré une promesse de mieux organiser les CSA, nous ne pouvons que déplorer l'organisation du CSA Sauvage du 01/06/23 sur une question mineure qui est le financement non prioritaire des travaux d'éclairage pour le MO de Maubeuge.

Par ailleurs, quel manque de considération à l'égard de cette instance de dialogue social ! **Nous avons huit points à l'ordre du jour de ce CSA dont des sujets particulièrement importants pour les conditions de travail des travailleuses et travailleurs du SPIP du Nord (la charte des temps ou la note sur le télétravail). Il n'y également aucune distinction dans l'ordre du jour entre les points pour échange et les points à voter.**

Quelle importance donnez-vous à chacun des sujets abordés de ce CSA pour n'y consacrer qu'une journée ?

De plus, **nous constatons une confusion entre les compétences des deux instances CSA et CSA Formation Spécialisée (nouveau CHSCT) de la part de la direction notamment concernant la sécurité et les conditions de travail.** Cela est renforcé par l'absence à ce jour de la formation promise par la Direction Interrégionale pour les élus du CSA FS.

Pour rappel, depuis la dernière réforme de la fonction publique, les instances de comité technique et de comité d'hygiène et de sécurité ont fusionné.

Pour les SPIP, seuls les départements des Bouches du Rhône et du Nord ont un nombre suffisant de travailleurs pour avoir un CSA FS.

Il est donc urgent que la direction du SPIP du Nord se saisisse, investisse et respecte cette instance.

En cette période de régression sociale, la CGT EPI 59/62 restera vigilante aux conditions du dialogue social dans l'intérêt de tous les personnels.

A Lille, le 20/06/23